

# CHARTRE du RANDONNEUR

## Equipements :

Chaussures de marche obligatoires

Prévoir vêtements de rechange

Prévoir vêtements répondant aux diverses conditions météo.

Sac à dos, boisson.

Fruits secs ou autres.

Bâtons éventuels.

Carte Vitale, Licence, pièce d'identité, espèces.

## Pendant la randonnée :

A toutes et à tous, la convivialité est souhaitée.

Respecter les consignes de l'animateur.

Se conformer aux recommandations de l'animateur.

Ne pas se séparer du groupe, autrement dit respecter l'allure moyenne du groupe.

Signaler à l'animateur, au serre-file ou bien à un tiers, son arrêt pour satisfaire les besoins naturels.

Ne pas prendre l'itinéraire dit « raccourci » parce que l'on connaît.

Sur une route, on marche à gauche, en file indienne, ou bien à droite par deux.

Le groupe ne doit pas dépasser 20m de longueur.

Si l'on doit constituer un deuxième groupe, prévoir un espace de 50m entre les deux.

Ces consignes seront données par l'animateur.

Ayez un bon état d'esprit, respectez l'environnement.

En cas de météo défavorable, la sortie peut être annulée.

Lu et approuvé

Signature